

Monsieur Alexandre Bompard
Président-directeur général
Groupe Carrefour
93, Avenue de Paris
91300 Massy

Le -----

Monsieur le Président-directeur général,

Il y a plus d'un an, le groupe CARREFOUR a engagé un partenariat avec deux sociétés israéliennes dans le but de développer ses activités en Israël. Ces sociétés ainsi que d'autres sociétés du même groupe sont fortement impliquées dans la colonisation israélienne illégale de la Palestine. L'application de cet accord rend le groupe CARREFOUR indirectement complice de la colonisation illégale de la Palestine qui est un crime de guerre selon le droit international.

Il y a quelques mois, vous avez passé de nouveaux accords avec d'autres sociétés israéliennes dont certaines sont des acteurs directs de la colonisation. C'est en particulier le cas de la banque Hapoalim qui contribue depuis des années au financement de diverses activités dans les colonies et qui apporte des services bancaires indispensables à l'existence de ces colonies. À ce titre, la banque Hapoalim figure dans la liste établie par l'ONU des 97 entreprises les plus complices de la colonisation.

De plus, il a été constaté que les produits Carrefour sont actuellement en vente dans les magasins de votre partenaire Yenot Bitan qui sont implantés dans 8 colonies illégales. Par ce service apporté à la population des colonies, le groupe Carrefour devient un acteur direct de la colonisation, ce qui aggrave sa complicité avec ce crime de guerre.

Nous vous demandons donc avec insistance de mettre un terme à ce partenariat indécent qui contredit toutes les valeurs que le groupe CARREFOUR prétend défendre et qui a des conséquences très négatives sur la réputation de votre société parmi votre clientèle et dans l'opinion publique française et internationale.

Veillez agréer, Monsieur le Président-directeur général, mes salutations distinguées.